

Le candidat retire au secrétariat un dossier par unité de formation dont il souhaite la reconnaissance.

Le candidat envoie un mail de demande de début de procédure au gestionnaire du dossier et adresse copie au directeur en précisant l'unité de formation concernée.

Le candidat reçoit par mail, du gestionnaire, le programme et / ou la liste des capacités terminales de l'unité de formation.

Le candidat remplit le formulaire de manière très minutieuse de manière à démontrer qu'il a acquis les capacités terminales de l'unité de formation.

**Avis du conseil des études de l'EAFC Mouscron**

accorder l'unité de formation au candidat après (ou sans) épreuve(s) complémentaire(s)

accorder partiellement l'unité de formation au candidat après (ou sans) épreuve(s) complémentaire(s)

organiser une épreuve pour l'ensemble de l'unité de formation

rejeter la demande du candidat

dispenser le candidat de l'obligation de présence au cours pour toute l'UF

dispenser le candidat de l'obligation de présence au cours pour partie de l'UF

organiser une épreuve pour une partie de l'unité de formation